

## AVIS PUBLIC

### ERRATUM

À TOUS LES INTÉRESSÉS

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de règlement numéro PP05-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières des bâtiments accessoires, de retirer l'usage vente et réparation de motocyclettes dans la zone commerciale DL05C, d'autoriser un pourcentage plus grand d'occupation maximum des bâtiments dans la zone résidentielle HN13R, de prévoir qu'un minimum de 90 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espaces végétalisés dans la zone résidentielle HN31R et de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage »

---

#### CORRECTION DE L'AVIS PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2026

Il y aurait lieu de remplacer, dans le texte de l'avis mentionné ci-haut, les mots « le mercredi 25 mars 2026 » par les mots « le mercredi 8 avril 2026 » puisque l'assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 8 avril 2026, à compter de 18 h 30.**

Donné à Granby, ce 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 13 mars 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland